

## SUPPORT DE COURS — MODULE 4 : EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

### Document n° 1 : outils de prévention des atrocités de masse à disposition de la justice pénale<sup>1</sup>

**Objectif commun :** Les outils de prévention à disposition de la justice pénale contribuent à instaurer de bonnes relations avec le public et à protéger la population. Ces relations se basent sur le respect de l'État de droit et des droits humains. Elles visent à empêcher les violences et les abus de pouvoir au sein de l'État, en particulier ceux visant des groupes vulnérables et marginalisés.

#### Questions :

- Quels outils utilisez-vous déjà ? Sont-ils efficaces ?
- Parmi les outils présentés, lesquels vous seraient les plus utiles pour réduire le risque d'atrocité ?
- Y a-t-il d'autres exemples ou d'autres outils que vous pourriez ajouter ou modifier dans la colonne « Outils à disposition de la justice pénale » (en **bleu**) ?

---

<sup>1</sup> Ce tableau et les outils de prévention sélectionnés ici sont détaillés dans le Chapitre 3 du [Guide sur la justice pénale et la prévention des atrocités de masse](#). Quant à la structure du tableau, elle est adaptée de Scott Straus, [Principes fondamentaux de la prévention des génocides et des atrocités de masse](#) (United States Holocaust Memorial Museum, 2016), 135–38. Son contenu s'inspire de divers outils et recommandations issus de plusieurs sources, notamment : Nations Unies, [Cadre d'analyse des atrocités criminelles : outil de prévention](#) (2014) ; Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, [La mise en œuvre de la responsabilité de protéger](#), A/63/677 (12 janvier 2009), paragraphes 14, 17, 21, 24–25 ; Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, [Responsabilité de protéger : responsabilité des États et prévention](#), A/67/929-S/2013/399 (9 juillet 2013), paragraphes 30–55 ; Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights, [Manual on Human Rights and the Prevention of Genocide](#) (2015, en anglais), 7–8 ; United States Holocaust Memorial Museum, [« Lessons Learned in Preventing and Responding to Mass Atrocities »](#) (2022, en anglais) ; United States Holocaust Memorial Museum, [« Tools for Atrocity Prevention »](#) (2022, en anglais).

Document n° 1 : outils pour la prévention des atrocités de masse à disposition de la justice pénale

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Instabilité : conflit armé ou trouble politique</b></p> <p><b>Structures de gouvernance faibles ou inéquitables</b></p>	<p><b>Prévention des conflits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régler les différends de manière pacifique</li> <li>• Veiller à une égalité des droits et à un traitement équitable de toute la population</li> <li>• Optimiser les débouchés économiques et renforcer les moyens de subsistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une analyse des mécanismes d'alerte précoce</li> <li>• Prévoir des espaces de dialogue</li> <li>• Partager le pouvoir entre groupes rivaux</li> <li>• Veiller à une accession au pouvoir par des moyens non violents</li> <li>• Réduire la pauvreté ou renforcer l'équité économique</li> <li>• Instaurer une croissance inclusive et des modes de vie durables</li> <li>• Accroître la légitimité des institutions nationales (voir page suivante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des programmes de formation et d'information axés sur la prévention des atrocités de masse aux juges, aux avocats et aux policiers (portant sur les atrocités de masse, les mécanismes d'analyse d'alerte précoce, l'évaluation des risques et les outils de prévention)</li> <li>• Mettre l'accent sur l'analyse des mécanismes d'alerte précoce en prévoyant des financements et des effectifs à cet effet ainsi qu'en instaurant une coordination entre agences</li> <li>• Mettre en place des dialogues communautaires et assurer une présence policière, notamment dans les communautés vulnérables</li> <li>• Mener des stratégies de déradicalisation dans le secteur de la justice et au-delà</li> <li>• Former les forces de l'ordre aux stratégies de désamorçage des conflits</li> <li>• Renforcer l'accès à la justice des communautés vulnérables (minorités, personnes défavorisées, femmes, enfants, personnes handicapées)</li> </ul>	<p>Réduire les risques de conflit violent</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Instabilité : conflit armé ou trouble politique</b></p> <p><b>Structures de gouvernance faibles ou inéquitables</b></p>	<p>(voir liste en page 2)</p>	<p>(voir liste en page 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied des mesures d'urgence</li> <li>• Coordonner la diffusion des informations auprès des organismes publics chargés de l'analyse de problèmes dans les secteurs de l'économie, des services sociaux, de la jeunesse, des femmes ou des droits de groupes donnés</li> </ul>	<p>(voir liste en page 2)</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Instabilité : conflit armé ou trouble politique</b></p> <p><b>Structures de gouvernance faibles ou inéquitables</b></p>	<p><b>Promotion de l'État de droit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la légitimité des institutions nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir la responsabilité des dirigeants dans les épisodes d'atrocités et ne plus tolérer l'impunité</li> <li>Veiller à une égalité des droits et à un accès équitable à la justice</li> <li>Lutter contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les représentants du gouvernement qui enfreignent la loi et commettent de graves crimes (atrocités de masse, corruption des pouvoirs publics, violation des droits humains)</li> <li>Encourager les réformes de l'État de droit dans le domaine des risques d'atrocité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'éthique professionnelle au sein du secteur judiciaire (formations, application des sanctions en cas de faute commise par la police ou de corruption au sein du système judiciaire)</li> <li>Veiller au meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire et accélérer le traitement des dossiers</li> <li>Renforcer l'accès à la justice des communautés vulnérables (services d'interprétation, campagnes d'information juridique, réduction des frais de justice, services juridiques)</li> <li>Faire respecter la non-discrimination et l'égalité dans l'exercice de la justice</li> <li>Faire respecter l'intégrité publique et lutter contre la corruption</li> </ul> </li> </ul>	<p>Renforcer la confiance du public envers le bon fonctionnement du gouvernement, entraînant ainsi une réduction de la méfiance qui mène à l'instabilité</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Instabilité : conflit armé ou trouble politique</b></p> <p><b>Structures de gouvernance faibles ou inéquitables</b></p>	<p><b>Renforcement de l'État de droit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le cadre juridique et les mécanismes de contrôle des droits humains et de prévention des atrocités de masse<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les mécanismes d'alerte précoce</li> <li>Renforcer les pouvoirs des commissions nationales chargées des droits humains</li> <li>Veiller à ce que les concepts inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme figurent également dans la constitution nationale, entre autres cadres juridiques</li> <li>Mettre en place un système de médiation propre à la prévention des atrocités</li> <li>Ratifier les traités internationaux portant sur les droits humains</li> <li>Ratifier le Statut de Rome du Tribunal pénal international (TPI)</li> <li>Coopérer avec le TPI et les autres instances internationales et régionales</li> <li>Coopérer avec les commissions d'établissement des faits et s'associer aux procédures spéciales mises en place par l'ONU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir les cadres juridiques en vigueur afin d'en recenser les éléments s'appliquant à la prévention des atrocités de masse et les lacunes législatives</li> <li>Intervenir auprès des institutions nationales encadrant le secteur de la justice pénale, notamment des organismes de médiation ou des commissions des droits humains</li> <li>Créer des liens avec des institutions internationales qui peuvent contribuer au renforcement de l'encadrement de la justice pénale, de la protection des droits humains et d'autres normes juridiques internationales, notamment les agences de l'ONU, les tribunaux internationaux ou régionaux ou les commissions de revendications, ainsi que des organisations internationales qui soutiennent la réforme du secteur judiciaire</li> </ul>	<p>Renforcement des mécanismes juridiques, politiques et normatifs afin de promouvoir la protection des droits humains et d'institutionnaliser la prévention des atrocités de masse</p>

<sup>2</sup> Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général, La mise en œuvre de la responsabilité de protéger*, UN Doc. A/63/677 (2009), paragraphe 17.

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Instabilité : conflit armé ou trouble politique</b></p> <p><b>Structures de gouvernance faibles ou inéquitables</b></p>	<p><b>Renforcement de la démocratie et restriction des abus de pouvoir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer des élections justes, pacifiques et multipartites</li> <li>Institutionnaliser le droit à l'expression et à la liberté d'association</li> <li>Encourager l'établissement d'une société civile solide et indépendante</li> <li>Garantir l'indépendance des médias</li> <li>Préserver l'indépendance de la justice</li> <li>Lutter contre la corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les moyens de la police consacrés à la protection des civils et de leurs droits lors de manifestations</li> <li>Avoir des relations constructives avec la presse</li> <li>Éviter que des journalistes et des militants des droits humains soient intimidés ou harcelés</li> <li>Entamer un dialogue avec les organismes de la société civile</li> <li>Renforcer l'indépendance de la justice</li> </ul>	<p>Mise en place de mécanismes qui affaiblissent l'autoritarisme d'État et qui empêchent l'escalade des atrocités</p>
	<p><b>Renforcer la légitimité des élections</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les moyens des organismes chargés d'encadrer les élections pour garantir justice et transparence</li> <li>Encourager le dialogue entre les partis politiques adverses</li> <li>Assurer une concurrence loyale entre les partis politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les décisions juridiques relatives aux résultats des élections, à condition que ces décisions s'avèrent impartiales et indépendantes</li> </ul>	<p>Éviter que les élections ne dégénèrent</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Instabilité : conflit armé ou trouble politique</b></p> <p><b>Structures de gouvernance faibles ou inéquitables</b></p>	<p><b>Réformer le secteur sécuritaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le contrôle civil sur l'armée</li> <li>• Former la police aux droits humains, aux règles de fonctionnement et à l'usage approprié de la force</li> <li>• Former l'armée aux règles de fonctionnement, à la législation des conflits armés (y compris aux principes de nécessité, de distinction, et de proportionnalité)</li> <li>• Encourager le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former la police aux droits humains, aux règles de fonctionnement et à l'usage approprié de la force</li> <li>• Former la police aux stratégies de désamorçage des conflits</li> <li>• Respecter les codes de déontologie de la police</li> <li>• Mettre en place des procédures disciplinaires transparentes en cas d'inconduite policière</li> </ul>	<p>Encourager les responsables des forces policières à traiter les civils avec respect et à protéger leurs droits</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Violences antérieures</b></p>	<p><b>Promouvoir l'État de droit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre fin à l'impunité et rendre justice aux victimes d'atrocités antérieures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des mécanismes pour établir la responsabilité des fonctionnaires et des personnes haut placées qui ont commis des violations des droits humains</li> <li>Mettre en place des processus de justice transitionnelle adaptés aux espaces où se sont déroulées des atrocités de masse</li> <li>Créer des lieux de mémoire ou instaurer des journées de commémoration des victimes de violences passées</li> <li>Entamer des réformes juridiques et institutionnelles qui témoignent d'une réelle volonté de ne pas répéter des violences ou des injustices commises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les moyens consacrés aux enquêtes et aux poursuites en cas de violences discriminatoires (collecte et préservation des éléments preuves, protection des témoins)</li> <li>Renforcer les moyens consacrés aux poursuites relatives aux violences sexuelles et sexistes</li> <li>Encourager les programmes de justice réparatrice et y participer</li> <li>Entamer un processus d'analyse des mécanismes d'établissement des responsabilités dans l'ensemble du système judiciaire pénal</li> </ul>	<p>Indiquer clairement aux représentants du gouvernement et à la société que les violations des droits humains et les atrocités de masse ne sont ni acceptables ni cautionnées par l'État</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p><b>Discriminations antérieures envers un groupe particulier</b></p> <p><b>Idéologie transformatrice ou idéologie d'exclusion</b></p>	<p><b>Réduire les discriminations et promouvoir l'égalité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à l'application des protections constitutionnelles en matière de discrimination</li> <li>• Protéger les droits humains des groupes vulnérables</li> <li>• Assurer des conditions de travail équitables et l'existence de débouchés, renforcer la capacité de la population à gagner sa vie</li> <li>• Offrir à tout le monde un accès égal à l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la formation sur l'application des lois luttant contre la discrimination et des principes constitutionnels</li> <li>• Encourager et protéger l'accès des groupes vulnérables aux services juridiques et aux services publics</li> <li>• Conserver une trace des incidents discriminatoires</li> <li>• Conserver une trace des crimes et des violences discriminatoires, et entamer des poursuites le cas échéant</li> <li>• Encourager la diversité dans l'embauche et les promotions au sein des systèmes judiciaires et policiers de sorte que ces systèmes reflètent leurs populations</li> </ul>	<p>Réduire les préjugés, les stéréotypes et l'exclusion, encourager des attitudes susceptibles de restreindre une escalade de la violence</p>

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

FACTEURS DE RISQUE (voir listes en page 11)	MESURES DE PRÉVENTION	OUTILS	OUTILS À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE	EFFETS ESCOMPTÉS
<p>Discriminations antérieures envers un groupe particulier</p> <p>Idéologie transformatrice ou idéologie d'exclusion</p>	<p>Promouvoir le pluralisme, l'inclusion et la tolérance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des mesures dans la lutte contre l'incitation à la discrimination ou à la violence fondée sur la haine raciale ou religieuse</li> <li>Promouvoir le pluralisme et la tolérance dans les discours présidentiels</li> <li>Promouvoir le pluralisme et la tolérance dans les déclarations des partis politiques</li> <li>Dialogues interreligieux</li> <li>Programmes de réconciliation</li> <li>Fêtes interculturelles ou jours fériés en hommage à différentes religions ou traditions culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la sensibilisation aux discours dangereux (par exemple par le biais de réseaux au sein de la société civile)</li> <li>Développer des stratégies pour contrer la propagande haineuse, lutter contre l'incitation à la violence et aux discriminations et tenter des poursuites le cas échéant (tout en respectant les lois en vigueur relatives aux droits humains, tels que la liberté d'expression)</li> <li>Inscrire le pluralisme et la tolérance dans la mission du secteur judiciaire, dans les discours publics et les fêtes multiculturelles</li> <li>Former le secteur judiciaire aux questions relatives aux discriminations inconscientes ou implicites</li> <li>Contacts sur le terrain, des acteurs de tous types au sein de la justice pénale qui vont à la rencontre des quartiers et des communautés</li> <li>Aide et contribution à des programmes de justice réparatrice</li> </ul>	<p>Créer un autre cadre de légitimité politique en plus du nationalisme d'exclusion</p>

**Tableau présentant les outils à disposition de la justice pénale :  
Rapport entre, d'un côté, signes d'alerte et éléments déclencheurs et, de l'autre, facteurs de risque**

**Instabilité : conflit armé ou troubles politiques**

- Changement de régime défavorable
- Actes de terrorisme
- Assassinats de personnes haut placées
- Tensions due à une grave répression politique
- Multiplication de groupes d'opposition armée ou de mouvements radicaux
- Imposition de lois d'urgence qui amputent les droits fondamentaux
- Mobilisation de l'appareil sécuritaire autour de groupes ou d'individus protégés
- Stockage d'armes
- Changements ou ralentissements économiques soudains

**Structures de gouvernance faibles ou inéquitables**

- Insuffisance de protections prévues par la législation du pays
- Secteur judiciaire en manque de ressources, de représentation et de formation
- Absence d'indépendance de la justice
- Forte corruption
- Mise à l'écart des modérés au sein de la fonction publique
- Limitation des programmes de formation aux droits humains et aux droits humanitaires
- Limitation de l'encadrement du secteur de la sécurité, notamment quant au respect du droit humanitaire
- Restrictions imposées à la société civile
- Restrictions imposées aux médias
- Restrictions imposées aux services humanitaires
- Augmentation des violences contre les femmes et les enfants, notamment du recours à la violence sexuelle comme instrument de terreur
- Imposition de conditions qui mettent les vies en des groupes protégés danger ; déplacements ou transferts forcés de ces groupes dans des ghettos ou d'autres lieux prédéterminés

**Violences antérieures**

- Antécédents d'atrocités de masse (génocides, crimes contre l'humanité)
- Antécédents de graves violations des droits humains

**Discriminations antérieures envers un groupe particulier**

- Désignation de personnes ou de biens en fonction de leur appartenance à un groupe
- Mobilisation de l'appareil sécuritaire autour de groupes ou d'individus protégés
- Législation ou politiques discriminatoires (par exemple, dénationalisation ou, de fait, apatridie) qui limitent l'égalité des droits du groupe protégé ou de sa représentation politique
- Imposition de conditions qui mettent des vies en danger des groupes protégés ; déplacements ou transferts forcés de ces groupes dans des ghettos ou d'autres lieux prédéterminés

**Idéologie transformatrice ou idéologie d'exclusion**

- Discours public apocalyptique
- Augmentation de la rhétorique provocatrice, de l'incitation à la violence, des discours de haine visant des groupes protégés
- Montée des tensions et de la polarisation

**Document n° 2 : outils de prévention applicables avant, pendant et après des épisodes d'atrocités** Si ces outils sont adaptés aux situations fréquemment rencontrées dans chacune de ces trois phases, ils peuvent également être mis en pratique à n'importe quel stade d'un épisode d'atrocités, selon le contexte. Les trois phases en question peuvent éventuellement se recouper. Ce tableau figure également au Chapitre 3 du [Guide sur la justice pénale et la prévention des atrocités de masse](#).

AVANT	PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporer la prévention des atrocités de masse aux programmes de formation et d'information</li> <li>• Renforcer les relations au niveau local</li> <li>• Mener une analyse des mécanismes d'alerte précoce</li> <li>• Documenter les incidents liés au discours dangereux et au discours de haine</li> <li>• Réagir avec considération aux crimes de haine et aux violences discriminatoires</li> <li>• Restaurer des poursuites judiciaires pour les violences commises dans le passé</li> <li>• Encourager la justice réparatrice</li> <li>• Assurer la protection des manifestations publiques</li> <li>• Mettre en place des mesures d'urgence</li> <li>• Promouvoir l'État de droit en se concentrant sur la réduction des risques d'atrocités (prendre en compte le cadre juridique de la prévention, l'accès à la justice, les codes déontologiques, la lutte contre la corruption, ainsi que les droits humains, y compris la non-discrimination, les questions économiques et les questions liées aux moyens de subsistance)</li> </ul>	<p><b>Protéger les civils et les groupes ciblés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mesures d'urgence (élaborées en amont pour permettre une intervention rapide et de la souplesse dans un environnement fluide)</li> <li>• Mener des consultations publiques et sensibiliser les communautés (pour comprendre les menaces et les besoins de protection, recueillir des renseignements sur les auteurs ou désamorcer les tensions)</li> <li>• Déployer des forces de police pour protéger les groupes ciblés, notamment les femmes et les enfants</li> <li>• S'assurer que les tribunaux instruisent des procès équitables et évitent les arrestations et les détentions arbitraires, la torture et les disparitions forcées</li> <li>• Lorsque c'est possible, exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il s'agit d'atténuer les risques et de préserver une vie</li> </ul>	<p><b>Mettre en place un système judiciaire transitionnel doté des éléments suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès criminels (nationaux, hybrides, internationaux)</li> <li>• Entités juridiques internationales non judiciaires (Cour internationale de justice, commission internationale de réclimations, comités des Nations Unies pour les droits humains, procédures spéciales)</li> <li>• Mécanismes d'établissement des faits ou commissions de vérité</li> <li>• Justice réparatrice</li> <li>• Réparations</li> <li>• Lustration/vérification</li> <li>• Travail de mémoire</li> <li>• Réforme de l'État de droit</li> </ul> <p><b>Recourir aux outils utilisés avant et pendant des épisodes d'atrocités afin de rehausser la sécurité de la population et de réduire les risques persistants ou d'empêcher la recrudescence de risques</b></p>

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>(voir liste en page 12)</p>	<p><b>Mettre en place des stratégies au sein du système judiciaire pénal qui fassent pression ou proposent des mesures incitatives afin de dissuader les perpétrateurs (ou perpétrateurs potentiels)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaffirmer et faire respecter les serments professionnels de respecter la Constitution, l'état de droit et les codes de conduite</li> <li>• Enquêter sur les crimes présumés d'atrocité et engager des poursuites</li> <li>• Appréhender les perpétrateurs présumés dans le cadre de la loi</li> <li>• Déstabiliser les réseaux criminels soutenant les groupes armés ou sans l'aide desquels les atrocités de masse ne pourraient se produire (groupes qui ont recours au blanchiment d'argent, au trafic de drogue, à la vente d'armes ou de pierres précieuses, à la traite d'êtres humains, à l'extraction illégale de ressources naturelles)</li> <li>• Établir une communication adéquate avec les autres institutions chargées de la sécurité, avec les médias et les organisations non gouvernementales, assurer la bonne circulation des informations</li> <li>• Engager une coopération avec des organisations internationales et des commissions d'établissement des faits</li> </ul>	<p>(voir liste en page 12)</p>

### Document n° 3 : Liste rassemblant les facteurs de résilience et les facteurs atténuants, s'appliquant plus particulièrement au domaine de la justice pénale<sup>3</sup>

Les facteurs de résilience sont des facteurs qui contribuent à éviter, atténuer ou contrer le risque. Ils représentent l'ensemble des conditions qui concourent à la paix et à la stabilité.

#### Facteurs de résilience généralement cités<sup>4</sup>

<b>COHÉSION SOCIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cohésion religieuse ou ethnique</li><li>• Inclusion sociale, économique et politique</li></ul>
<b>BONNE GOUVERNANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État de droit solide</li><li>• Système démocratique transparent et qui fonctionne</li><li>• Limitation du pouvoir exécutif</li></ul>
<b>ÉCONOMIE SOLIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture des marchés</li><li>• Égalité des débouchés économiques</li><li>• Croissance économique durable</li></ul>

#### Autres facteurs liés à une bonne gouvernance et à la société civile

Le Cadre d'analyse des atrocités criminelles des Nations Unies caractérise l'« absence de facteurs atténuants<sup>5</sup> » comme un facteur de risque. Les facteurs atténuants énumérés ci-dessous décrivent les conditions liées à la gouvernance démocratique et les atouts que représentent une société civile solide et l'engagement de la communauté internationale :

- Un mécanisme d'alerte précoce pour prévenir les atrocités de masse
- Une société civile nationale solide, organisée et représentative
- Le soutien de la société civile internationale
- Un éventail de médias nationaux indépendants
- Un accès aux médias internationaux
- Des ressources et des alliés pour protéger les groupes ou les individus ciblés
- Une volonté de dialogue de la part d'interlocuteurs engagés dans un conflit ou des mesures incitatives pour les y encourager
- Établissement de relations politiques ou économiques avec d'autres États ou avec des organisations internationales ou volonté d'entamer un dialogue
- Soutien des États voisins ou d'organisations régionales pour protéger les populations

<sup>3</sup> Ces informations figurent également au Chapitre 2 du [Guide sur la justice pénale et la prévention des atrocités de masse](#).

<sup>4</sup> Tableau adapté de Stephen McLoughlin, *The Structural Prevention of Mass Atrocities: Understanding Risk and Resilience* (New York : Routledge, 2014), 63.

<sup>5</sup> Nations Unies, [Cadre d'analyse des atrocités criminelles : outil de prévention](#), 15.

## MODULE 4 – EN AMONT DES ATROCITÉS DE MASSE : LES OUTILS DE PRÉVENTION À DISPOSITION DE LA JUSTICE PÉNALE

### Moyens systémiques

Les cadres d'évaluation des conflits et des atrocités élaborés par le gouvernement des États-Unis établissent un recensement des éléments propres à la gouvernance, à la société civile et à des groupes cibles, et qui renforcent la capacité de résistance à la survenue d'atrocités de masse.

<b>COURTOISIE INTERNATIONALE</b>	Mise à disposition d'entités sociales et d'institutions qui promeuvent la tolérance et la résolution pacifique de conflits
<b>FLEXIBILITÉ</b>	Capacité du système à changer, notamment sur le plan de la réactivité et de la faculté d'adaptation
<b>DIVERSITÉ</b>	Panoplie d'acteurs et d'approches qui contribuent au bon fonctionnement des fonctions essentielles d'un système
<b>APPRENTISSAGE ADAPTATIF</b>	Intégration de nouvelles connaissances à la planification et à l'exécution des fonctions essentielles
<b>ACTION ET COHÉSION COLLECTIVE</b>	Mobilisation des moyens pour décider conjointement d'objectifs communs vers lesquels tendre
<b>AUTONOMIE</b>	Capacités à s'auto-organiser et à recourir à des ressources et des actifs propres, en limitant au maximum l'aide externe <sup>6</sup>
<b>CAPACITÉ DES GROUPES CIBLÉS À SE DÉFENDRE<sup>7</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de méthodes de résistance civile</li><li>• Lutte contre la propagande</li><li>• Diversification des médias d'information</li><li>• Mise en œuvre de mesures pour résoudre des conflits sous-jacents</li><li>• Mise en place d'alliances comprenant des modérés au sein du groupe des perpétrateurs ou de groupes tiers</li><li>• Tenue de manifestations non violentes</li><li>• Documentation et médiatisation en cas de risque d'atrocités ou de survenue d'atrocités</li><li>• Engagement de poursuites judiciaires</li></ul>

<sup>6</sup> [Interagency Conflict Assessment Framework](#) (Cadre interagence d'évaluation des conflits) et USAID, [Conflict Assessment Framework](#) (cadre d'évaluation des conflits), Version 2.0 (juin 2012), 22.

<sup>7</sup> USAID et département d'État des États-Unis, [Atrocity Assessment Framework](#) (cadre d'évaluation des atrocités), (2015), p. 5. Ce document a été élaboré par le Bureau of Conflict and Stabilization Operations du département d'État ainsi que le Center of Excellence on Democracy, Human Rights and Governance (USAID).